

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Compte rendu affiché le : 07/07/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mle MILLET

Absents représentés : M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMANN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET; Mme BERRA; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Objet : Adhésion Givors et Grigny au Grand Lyon : Acceptation adhésion

Les conseils municipaux des communes de Givors et Grigny ont demandé leur adhésion à la Communauté Urbaine de Lyon, par délibérations des 9 et 10 novembre 2005.

Les résultats de l'ensemble des études et analyses qui ont été conduites, depuis la délibération du conseil de communauté du 14 novembre 2005, aboutissent à des conclusions favorables.

Conformément aux articles L 5215-40 et L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'accepter l'adhésion de Givors et de Grigny, à compter du 1er janvier 2007.

Il convient également de demander à Monsieur le Préfet du Rhône d'étendre le périmètre de la Communauté Urbaine de Lyon à ces deux nouvelles communes, après avoir constaté le refus de la commune de Millery d'adhérer au Grand Lyon.

Le Conseil Municipal, à la majorité

- **Pour : 22**

- **Abstention : 2**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5215-40 et 5211-18,
- VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 2 mai 2006 portant adhésion des communes de Givors et Grigny,
- **ACCEPTÉ l'adhésion des communes de Givors et Grigny à la Communauté Urbaine de Lyon à compter du 01/01/2007,**
- **DEMANDE en conséquence à Monsieur le Préfet du Rhône d'étendre le périmètre de la Communauté Urbaine à ces deux communes**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.**

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 04/07/2006
Publication ou affichage du 05/07/2006
Paul LAFFLY,
Maire.

